

Questionnaire Nanterrex : réponses de Lutte Ouvrière

L'introduction dans l'enseignement de l'apprentissage de l'informatique via des logiciels libres et non propriétaires me paraît tout à fait souhaitable. Plus généralement, l'argent public investit dans les écoles, l'enseignement doit servir avant tout aux élèves et aux enseignants, pas à payer des rentes de situation à des entreprises, d'informatique ou autre.

Concernant l'enseignement, en tant que communiste révolutionnaire, je suis plus généralement favorable à tout ce qui concourt à permettre aux élèves, d'élargir leurs connaissances, se cultiver sur le plan technique aussi bien que théorique. Cela passe par la maîtrise de l'informatique et pas seulement l'usage.

Seulement dans les écoles les moyens sont de plus en plus réduits. Les heures disponibles pour cet apprentissage ne sont pas suffisantes. Dans bien des écoles et des collèges, les salles informatiques ne sont pas bien équipées. Dans certains collèges, il n'y a toujours pas de connexion internet dans les classes.

2) En effet, les entreprises informatiques qui sont en position de monopole ont des politiques particulièrement choquantes sur la question des systèmes d'exploitation et des logiciels vendus de force avec les ordinateurs. Cette pratique est condamnable.

Mais il faut aussi rappeler que tous les grands groupes dès qu'ils le peuvent agissent ainsi. La course aux profits, moteur de l'économie capitaliste est la cause fondamentale de ces politiques, de ces rentes que payent les consommateurs. Les services publics municipaux devraient avant tout servir à la collectivité, aux habitants. Mais comment garantir cela dans une société qui fonctionne sur la base du profit, de la rentabilité ?

Limiter la liberté d'action des grands groupes ne peut se réduire à introduire des clauses juridiques ou à favoriser certaines techniques via des appels d'offre. Certains de ces groupes trouveront assez vite le moyen de contourner ces dispositifs. Limiter leur impact sur le public, cela passe par donner aux salariés de ces entreprises capitalistes la possibilité de contrôler et de rendre publics les agissements nuisibles ou dangereux, les illégalités dont se rendent coupables leurs dirigeants. Il faudrait donc lever le secret commercial et industriel dont bénéficient les entreprises. Sans ce contrôle il n'est pas possible de faire respecter des lois mêmes les plus simples. Et bien sûr permettre un contrôle des élus locaux par leurs administrés.

Non, je ne pense pas que le rôle d'une collectivité locale, ou plus généralement d'un service public soit de monnayer les données personnelles des administrés contre un service (et lequel d'ailleurs ?) de la part d'un trust privé.

Dans les relations entre collectivités locales et trusts privés (de l'eau, du bâtiment, de la restauration collective, etc.), la situation actuelle se caractérise par une grande complaisance de la part des élus vis à vis de ces trusts. L'État central impose aux collectivités et aux villes et particulièrement les plus grandes, de passer des

commandes au privé et donc contribuer à faire fructifier les bénéfices d'une partie de la bourgeoisie.

Dans ce domaine, comme en matière de logement, l'État pourrait constituer un pôle public en dehors des lois du marché. Cela garantirait des prix et des prestations accessibles à tous.

et 5) Toutes les créations financées avec de l'argent public devraient bien évidemment être accessibles au public, et cela pourrait être facilité par un format de logiciel libre avec des licences libres.

Mais si les logiciels libres peuvent apparaître comme un progrès, ils ne remettent pas en cause le fonctionnement global de la société. Linux est par exemple un produit entre autres de IBM. En ce sens ils ne sont pas des réelles garanties contre les grands groupes de l'informatique.

La seule garantie que les services publics soient réellement au service de la collectivité et non d'intérêts privés, ce qui est presque toujours le cas, est le contrôle de la population, des salariés et des consommateurs qui peuvent connaître eux-mêmes les méfaits des sociétés dans lesquelles ils travaillent et auraient la possibilité de les dénoncer. Aujourd'hui, cela n'est pas possible car le secret industriel et commercial protègent ces entreprises, ces grands groupes. Il faut donc la levée de ce secret, c'est une revendication portée par Lutte ouvrière et elle ne pourra être imposée que par une lutte massive et puissante des travailleurs.